

L'Hôpital Privé La Casamance renouvelle sa participation à la journée européenne des droits des patients. A cette occasion, les cadres de santé et leurs adjointes ont distribué à tous les patients un questionnaire concernant les droits usagers du système de santé.

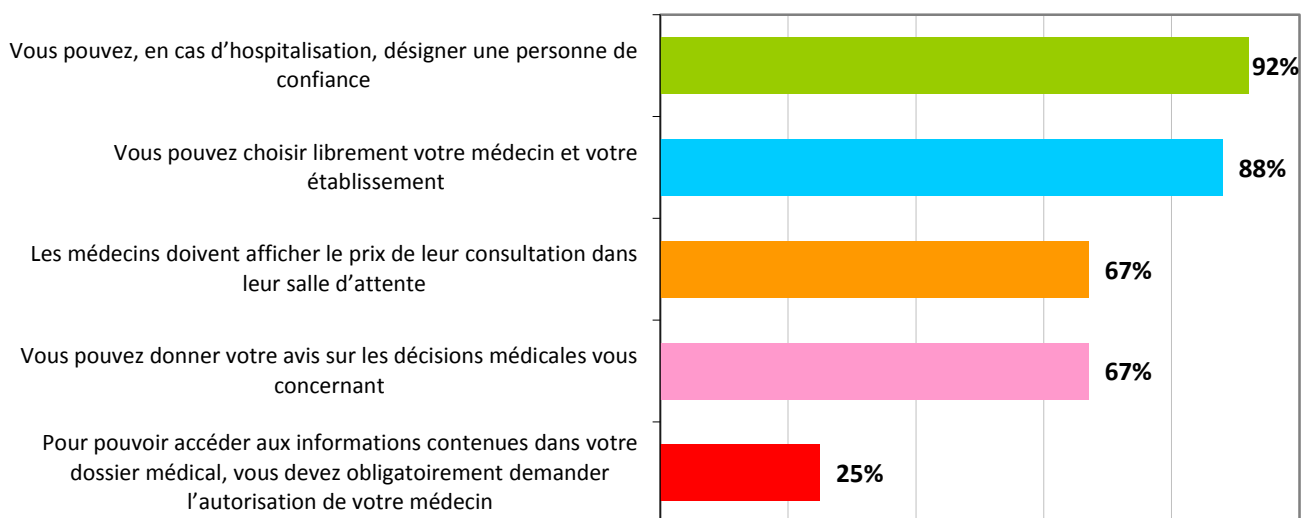


BILAN

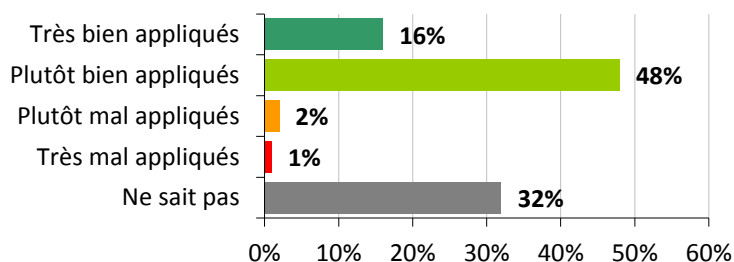
129 patients / entourages (soit 51%) ont bien voulu répondre au questionnaire.

51% des patients ont déjà entendu parler des droits des patients (dont 38% en ont vaguement entendu parler).

Pourcentage de patients ayant correctement répondu aux affirmations vrai / faux suivantes :




Globalement, les patients estiment que leurs droits sont :



78% des patients estiment que leurs droits sont bien respectés par le personnel soignant et **75%** estiment qu'ils le sont bien par les médecins.

Pourcentage de patients qui estiment que les droits suivants sont bien respectés à La Casamance :



Le droit au respect de la dignité et de l'intimité	94%
Le droit de recevoir des soins pour soulager la douleur	93%
Le droit de n'être victime d'aucune forme de discrimination dans l'accès à la prévention et aux soins	88%
Le droit au respect de la vie privée et au secret des informations médicales	85%
Le droit de désigner une personne de confiance chargée d'aider le patient et de le soutenir pendant son hospitalisation	85%
Le droit de choisir librement son médecin et son établissement de santé	85%
Le droit d'être informé du coût des soins et de montant des consultations	71%
Le droit d'avoir accès directement à l'ensemble des informations concernant sa santé notamment celles contenues dans son dossier médical	59%
Le droit de donner son avis sur les décisions prises par les médecins	58%
Le droit d'être informé sur les circonstances et les causes d'un accident médical	50%
Le droit de participer aux décisions médicales relatives à sa fin de vie au moyen des directives anticipées	41%
Le droit d'être représenté par une association de patients pour donner un avis sur le système de santé	25%

Seulement **10%** des patients ont déjà entendu parler du représentant des usagers et **9%** de la commission des relations avec les usagers et de la qualité de la prise en charge.

1,6% des patients connaissent le rôle des représentants des usagers.

36% des patients savent à qui s'adresser s'ils rencontrent un problème au cours de leur hospitalisation.

CONCLUSION

Si on rapproche les résultats obtenus à La Casamance de ceux de l'enquête réalisée par l'institut BVA le 11 septembre 2010 auprès de 962 personnes représentatives de la population française âgée de 18 ans et plus, on constate que les résultats sont équivalents.

Même s'il semble que les personnes aient majoritairement entendu parler « des droits des patients », les patients de La Casamance manquent d'information sur la fin de vie et sur les modalités d'intervention des associations de patients.

Ces résultats seront présentés en à la commission des relations avec les usagers et de la qualité de la prise en charge.

Nous remercions toutes les personnes qui ont participé à la journée européenne des droits des patients.